



# SALAIRES 2011

## PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

La deuxième réunion concernant la négociation annuelle obligatoire s'est déroulée le 17 février 2011.

La Direction annonce :

### SALAIRES

#### EMPLOYES/OUVRIERS

- AUGMENTATION GENERALE SUR SALAIRES REELS  
**2 % au 1er avril et 0,50 % au 1er septembre**
- REVALORISATION DE LA GRILLE des minima Easydis des employés/ouvriers **au 1<sup>er</sup> juin**, avec pente de la grille (écart entre le 1A et le 4C) maintenue à 25 %.
- AUGMENTATION OBLIGATOIRE MINIMALE POUR LE PASSAGE A L'ECHELON C :
  - ↳ **2B à 2C 25 € au lieu de 20€**
  - ↳ **3B à 3C 35 € au lieu de 30€**
  - ↳ **4B à 4C 45 € au lieu de 40€**

#### ENCADREMENT au 1er avril 2011 :

- **Cadres** → **2,25%** de la masse salariale sera consacré aux augmentations individuelles (hors promotion, hors rémunération)
- **Agent de maîtrise** → **0,75%** en augmentation générale  
→ **1,50%** de la masse salariale  
sera consacré aux augmentations individuelles (hors promotion, hors rémunération)

### RECONDUCTION DES MESURES

- Tout membre de l'encadrement qui n'aurait pas bénéficié d'une évolution salariale d'au moins **1,5 %** de son salaire de base est reçu par sa hiérarchie afin que lui soient expliquées les raisons de cette décision.
- Les salariées en congé maternité/adoption, absentes entre le 01/04/2010 et le 1<sup>er</sup>/04/2011 : revalorisation salariale / sur la moyenne des augmentations de la catégorie.  
**Congé maternité / 3<sup>ème</sup> enfant:** complément de salaire pris en charge quel que soit le niveau de salaire de base.

## **ABONDEMENT** : reconduction de la règle:

Abondement de la Direction sur les sommes (intéressement + versements volontaires limités à **1700 €**, abondement plafonné à **925 €**) versés sur le Plan d'Épargne Groupe.

Tranches de versement	Abondement
de 0 à 100 €	100 %
> à 100 € jusqu'à 200 €	75 %
➤ à 200 €	50 %

Nouveauté: les versements au PERCO seront abondés

**Les propositions de la Direction en matière salariale répondent en partie à nos revendications.**

**FO considère qu'à la mi temps des négociations la direction doit revoir sa copie.**

**FO demande :**

- ➔ 2,5 % pour le collège employés / ouvriers applicable en une seule fois.**
- ➔ Une garantie de 1 % pour les agents de maîtrise en augmentation générale.**
- ➔ La revalorisation des astreintes.**
- ➔ l'abondement pour toutes les sommes versées au PEG et PERCO ainsi que l'augmentation de l'abondement des différentes tranches.**

**La délégation FO est plus que jamais déterminée à obtenir de la Direction qu'elle améliore ses propositions lors de la 3<sup>ème</sup> réunion qui se tiendra le 24 février.**